

16ème législature

Question N° : 7196	De M. Dino Ciniéri (Les Républicains - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse > Chiffres concernant les petits excès de vitesse	Analyse > Chiffres concernant les petits excès de vitesse.
Question publiée au JO le : 11/04/2023 Réponse publiée au JO le : 24/10/2023 page : 9433 Date de renouvellement : 01/08/2023		

Texte de la question

M. Dino Ciniéri demande à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer de bien vouloir lui indiquer sous forme de tableau la part que représentent, dans l'ensemble des infractions constatées pour excès de vitesse, les procès-verbaux établis, année par année, depuis 2018, pour des excès de vitesse inférieurs à vingt kilomètres par heure au-delà de la vitesse autorisée, en ville et hors agglomérations, ainsi que les procès-verbaux établis, année par année, depuis 2018, pour des excès de vitesse inférieurs à dix kilomètres par heure au-delà de la vitesse autorisée, en ville et hors agglomérations.

Texte de la réponse

Le tableau ci-dessous présente, année par année depuis 2018, le nombre d'avis de contravention (ACO) émis pour les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h relevés par un appareil de contrôle automatique. Il distingue le nombre d'ACO selon que la vitesse maximale autorisée (VMA) est inférieure ou supérieure à 50 km/h et précise la part des excès de vitesse inférieurs ou égaux à 10 km/h. Il importe de noter que les chiffres correspondants aux excès de vitesse inférieurs ou égaux à 10 km/h sont purement statistiques, un tel excès de vitesse ne correspondant pas à une infraction spécifique. En effet, l'article R. 413-14 du code de la route sanctionne indistinctement tout excès de vitesse inférieur à 20 km/h, la classe de la contravention associée variant uniquement selon que la VMA est inférieure (4ème classe) ou supérieure (3ème classe) à 50 km/h. 2022

1 - VMA < ou = 50 km/h :

Tranche de dépassement	Nb ACO initiaux	Répartition ACO initiaux
=< 10 km/h	350 432	83,69 %
> 10 et < 20 km/h	52 500	12,54 %
Total général	418 728*	